



NOTE EXPLICATIVE BUDGET PRIMITIF

2026



www.ville-amberieu-en-bugey.fr

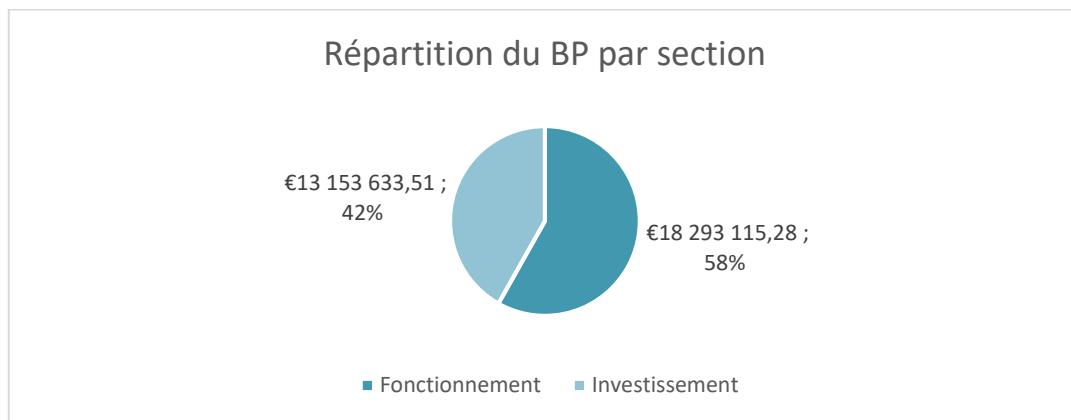


Ville d'Ambérieu en Bugey

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251223-DEL_2025-07-06-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

1) Synthèse de l'équilibre global du budget principal

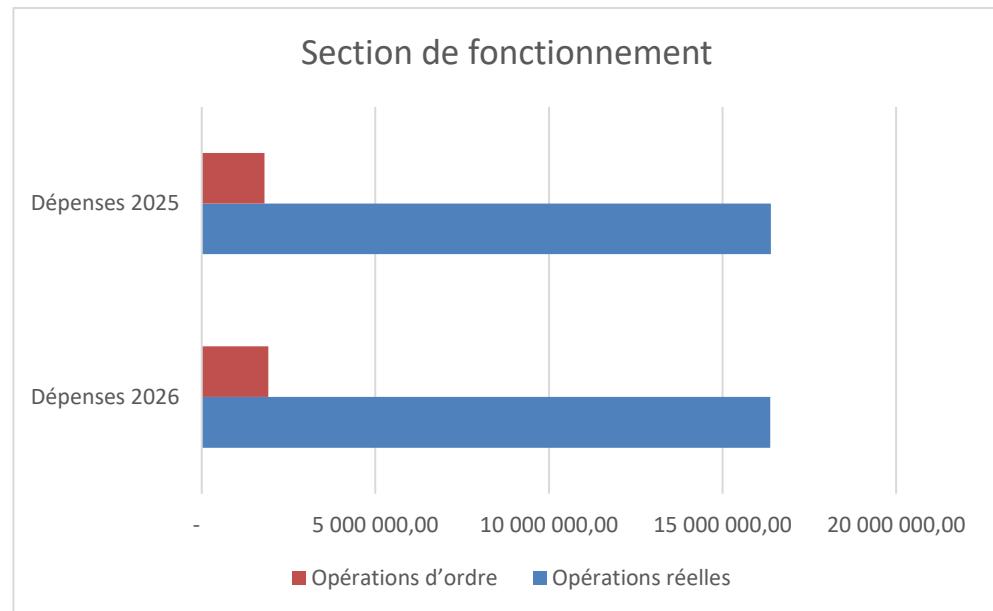
Le budget prévisionnel 2026 s'équilibre à 31.45 millions d'euros dont 18.29 millions d'euros pour la section de fonctionnement et de 13.15 millions d'euros pour la section d'investissement.



La balance du BP 2026 est la suivante :

	2026	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		18 293 115 €	18 293 115 €
Opérations réelles		16 373 229 €	17 993 115 €
Opérations d'ordre		1 919 886 €	300 000 €
Section d'investissement		13 153 634 €	13 153 634 €
Opérations réelles		5 737 014 €	4 117 128 €
Opérations d'ordre		7 416 620 €	9 036 506 €

Le volume des dépenses de la section de fonctionnement est en augmentation de 0.49 % (89 k€) par rapport au Budget Primitif (BP) 2025. Le travail de rationalisation des dépenses de fonctionnement, amorcé en 2020, se poursuit et a permis de dégager des marges de manœuvre en investissement. Ces dernières ont commencé à être mobilisées en 2024 pour assurer le financement des projets structurants sur fonds propres. Cependant, la maîtrise des dépenses de fonctionnement doit se poursuivre afin de maintenir les augmentations liées à l'inflation et à la baisse des recettes constatées, notamment en termes de fiscalité.



Quant à l'investissement, il s'établit à 5 737 k€, marqué par une baisse de 26.54 % des dépenses d'équipement et une augmentation de 494.32 % d'écritures d'ordre.

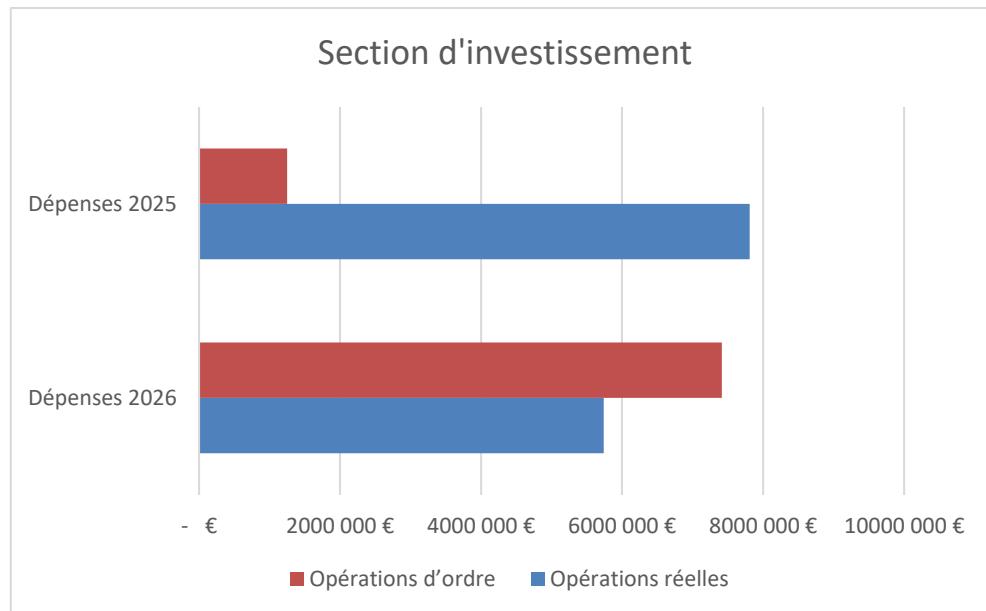
Les travaux structurants de la place Marcelpoil étant quasiment terminés et les travaux de la Place Sémand en phase de lancement, les investissements sont répartis sur plusieurs années conformément à l'investissement pluriannuel.

Le niveau de remboursement du capital de la dette se maintient à un niveau important (1 145 k€) ainsi que les dépenses d'équipement (4 580 k€). Il est rappelé à cette occasion que c'est grâce à l'optimisation budgétaire réalisée ces dernières années que la Ville dispose de la capacité de porter ses projets sur fonds propres, les subventions de partenaires étant malheureusement mises à mal par le contexte économique global. Néanmoins, les projets significatifs menés d'ici la fin du mandat, seront réalisés tout en désendettant fortement la commune.

Les opérations d'ordre patrimoniales sont prévisionnées avec une augmentation de 494.32 %.

Pour rappel, les opérations d'ordre sont des écritures comptables sans flux de trésorerie : elles n'impliquent ni encaissement ni décaissement, mais servent à traduire des mouvements de compte à compte entre sections ou à constater des opérations non monétaires (amortissements, cessions, transferts...), on les appelle aussi écritures blanches.

Sur le budget 2026, elles sont destinées à la mise à jour de l'actif suite à l'inventaire physique actuellement en cours sur l'ensemble de la commune.



L'autofinancement de la section fonctionnement vers la section investissement est en augmentation de 35.31% et s'élève à 1 119 k€. Les amortissements venant alimenter la section investissement sont prévus en diminution, à hauteur de 800 k€.

2) La section de fonctionnement du budget principal

a) Les recettes de fonctionnement

L'augmentation des recettes de fonctionnement se poursuit légèrement.

Par chapitre, les recettes de fonctionnement, ainsi que leur évolution par rapport au BP 2025, se décomposent ainsi :

	2025	2026	Évolution valeurs	Évolution %
013 Atténuation de charges	75 000	60 000	- 15 000	-20,00%
70 Produits d'activités des services	1 075 511	1 071 831	- 3 680	-0,34%
731 Fiscalités Locales	9 680 142	9 537 819	- 142 323	-1,47%
73 Impôts et taxes	3 406 762	3 428 216	21 454	0,63%
74 Dotations et participations	2 911 152	3 090 393	179 241	6,16%
75 Autres produits de gestion courante	775 545	739 856	- 35 689	-4,60%
76 Produits financiers	133 545	55 000	- 78 545	-58,82%
77 Produits exceptionnels	10 000	10 000	-	0,00%
78 Reprise des Amortissements	4 414	-	- 4 414	-100,00%
042 Opération d'ordre	131 305	300 000	168 695	128,48%
Total	18 203 376 €	18 293 115 €	89 739 €	0,49%

Les atténuations de charges, qui correspondent principalement aux indemnités journalières remboursées par les organismes sociaux ou le Centre de Gestion de l'Ain, sont proposées en légère diminution, les volumes étant dépendants des arrêts maladie constatés chaque année et malheureusement des arrêts de longue durée qui couvrent des périodes significatives.

Le chapitre 70, regroupant l'ensemble des produits perçus sur le domaine, les services publics offerts à la population ou les ventes diverses, sont semblables au budget précédent (-0.34 %) de près de 3 k€. L'augmentation de la redevance d'occupation du domaine public est attendue en très légère hausse (+ 6 k€). De plus, les recettes en lien avec les concessions funéraires sont également appréciées en diminution (-50 %) au regard du réalisé de l'année 2025. Également, consciente des difficultés financières croissantes de certains usagers, la Municipalité a fait le choix de revoir à la baisse les tarifs de l'enfance et du périscolaire, entraînant de fait des conséquences sur les recettes. Enfin, la dotation du budget annexe du CCAS a vu une augmentation de 3.46 % afin d'être au plus près du besoin constaté.

Concernant le chapitre 731 « Fiscalité locale » on constate que la Ville, pour la première fois depuis des années, voit sa fiscalité baisser de 1.47 % pour s'établir à 9 537 k€ et ce, malgré l'augmentation de la population et la révision annuelle des bases fiscales opérée par l'Etat.

Les impôts directs sont proposés en stagnation (+0.12 %) représentant 8 567 k€, les droits de mutation enregistrés sont estimés prudemment légèrement en baisse (-1.05 k€) pour s'établir à 501 k€. La fiscalité indirecte subit la plus importante variation avec une baisse de 35 % où la taxe sur la consommation d'électricité est estimée à 260 k€. La taxe sur les emplacements publicitaires est également projetée en stagnation (155 k€), tout comme la taxe sur les pylônes électriques (12 k€).

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » est en très légère augmentation, en lien direct avec l'évolution de la DSC accordée par la CCPA à la Ville d'un montant global de 1 056 k€ soit une hausse de 2.41 % (24 k€) et ce en tenant compte de l'attribution complémentaire de 30 k€ pour les collectivités bénéficiant d'équipements sportifs « de centralité », ou encore le maintien de la participation à la fréquentation des classes à la piscine (49 k€). Le FNGIR apparaît stable (102 k€).

Le chapitre 74, constitué des dotations de l'État et des participations (CAF essentiellement), apparaît en augmentation (+6.16 % soit 179 k€). En effet, la DGF est estimée de manière prudente en stagnation pour 1 138 k€, tout comme la DSU pour 516 k€ et la dotation nationale de péréquation 4.7 k€.

Parallèlement, l'activité des structures d'accueil de la Ville, tant de la petite enfance, de l'enfance que de la jeunesse, étant conventionnées sur davantage de temps avec la CAF, les participations CAF sont projetées en hausse de 10.02 % (+78 k€).

La compensation d'exonération de la taxe foncière poursuit sa diminution pour s'établir à 233 k€. Enfin, la participation du Département au titre des ressortissants Suisses (112 k€) est en forte hausse au regard du réel 2025.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante », constitué des loyers perçus par la Commune pour la location de biens de son domaine privé, est proposé en légère augmentation (+6.45 %) suite à la mise en location de certains biens acquis dernièrement. Les dons pour la manifestation Espace d'un Eté sont en stagnation (5 k€).

Le chapitre 76 « produits financiers », qui est le fruit des placements financiers opérés depuis 2023 par la Ville, sera réduit de moitié (-58.82 %, -78 k€), puisque les taux d'intérêt ne cessent de chuter et que les fonds placés vont commencer à être mobilisés pour permettre le règlement des projets structurants.

Enfin, le chapitre 77 « produits exceptionnels », qui comprend notamment les produits exceptionnels et la provision des régularisations des exercices antérieurs, restera à l'identique, portant la ligne à 10 k€.

L'évolution du 042 « Opérations d'ordre » est en augmentation de 128.48 % (soit 168 k€). Cette évolution est exclusivement liée à la mise à jour des amortissements des subventions reçues et aux immobilisations prévisionnelles, ainsi que la monétisation des travaux réalisés en régie.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 16 373 k€, en diminution de 0.14 % par rapport au BP 2025 (soit - 22 k€).

L'autofinancement, constitué du virement à la section d'investissement, est, quant à lui, en augmentation de 35.31 % (292 k€) et devrait s'établir à 1 119 k€. Autre opération d'ordre qui viendra alimenter l'investissement, les amortissements qui, pour leur part, baissent de 180 k€.

Par chapitre budgétaire, le détail des dépenses de la section est le suivant :

	2025	2026	Évolution valeurs	Évolution %
011 Charges à caractère générale	4 779 124,51	4 697 082,02	- 82 042 €	-1,72%
012 Charges de personnel	9 227 840,42	9 274 691,00	46 851 €	0,51%
014 Atténuations de produits	245 000,00	255 723,00	10 723 €	4,38%
65 Autres charges de gestion courante	1 965 369,18	1 986 512,22	21 143 €	1,08%
66 Charges financières	143 377,49	124 221,17	- 19 156 €	-13,36%
67 Charges exceptionnelles	15 000,00	15 000,00	- €	0,00%
68 Dotations prov. exceptionnelles	20 000,00	20 000,00	- €	0,00%
Dépenses réelles de fonctionnement	16 395 712 €	16 373 229 €	-22 482 €	-0,14%
023 Virement à la section d'investissement	827 664,75	1 119 885,87	292 221 €	35,31%
042 Opération d'ordre (amortissements)	980 000,00	800 000,00	- 180 000 €	-18,37%
Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 807 665 €	1 919 886 €	112 221 €	6,21%
Dépenses de fonctionnement	18 203 376 €	18 293 115 €	89 739 €	0,49%

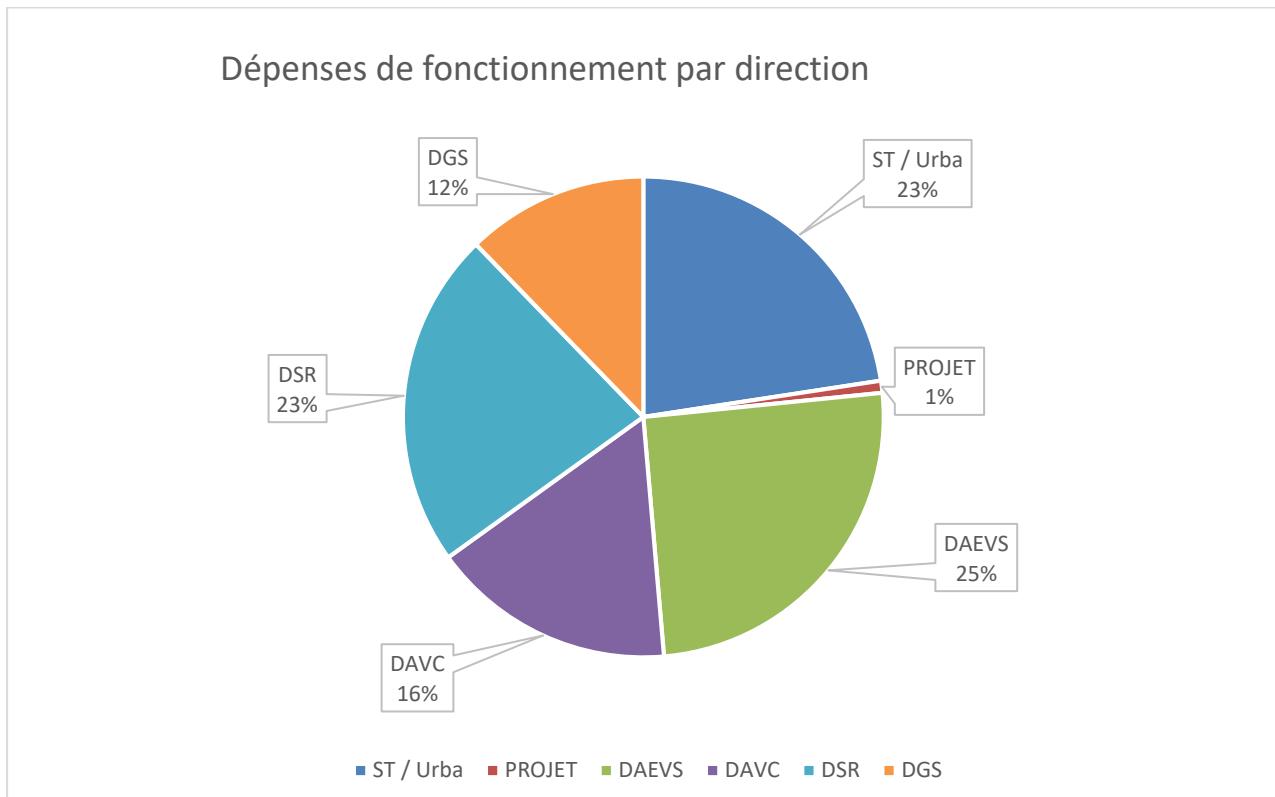
Le détail de l'évolution du chapitre 011 est présenté ci-dessous, par direction et service.

Concernant la masse salariale (9 274 k€), une légère augmentation se poursuit mais de manière extrêmement maîtrisée, principalement en raison de l'augmentation de 4 points des cotisations à la CNRACL. Au-delà, l'effet GVT reste source d'évolution des coûts comme chaque année, ce dernier ne pouvant être compensé intégralement par un effet de Noria. La prévision 2026 est un budget de 46 k€, soit 50.70 % des dépenses de fonctionnement, en-deçà de la moyenne des communes de même strate pour lesquelles ce ratio avoisine les 60 %.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251223-DEL_2025-07-06-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par Direction

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement par direction est la suivante :



SERVICE PROJETS STRUCTURANTS

La direction des projets structurants a été créée à l'été 2024 en vue de mettre en place un service dédié aux principaux projets d'investissement et d'aménagement du territoire. Il a donné lieu au recrutement de deux personnels relevant du cadre d'emplois des ingénieurs.

La spécificité de ce service est qu'il a vocation à conduire les principaux projets d'investissement portés par la collectivité. De fait, son coût de fonctionnement est particulièrement faible alors qu'il pilote des dépenses d'investissement significatives.

L'ensemble du budget de fonctionnement s'élève à 148 k€. Ce budget reflète uniquement la masse salariale.

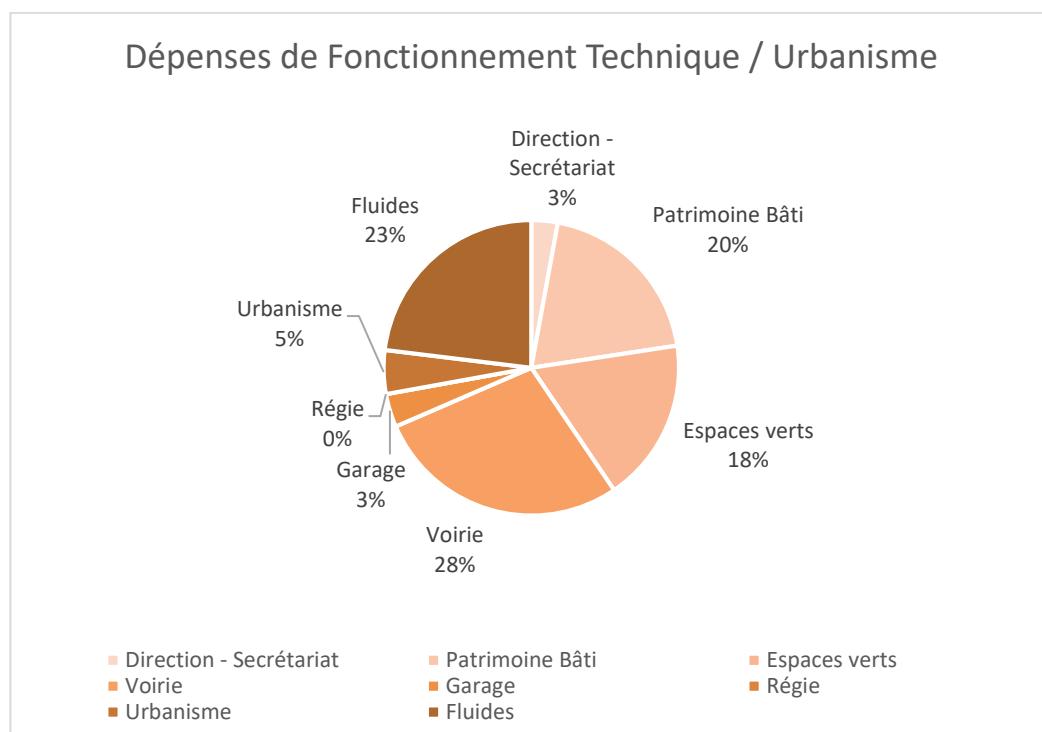
SERVICES TECHNIQUE ET URBANISME

Les dépenses des services techniques et de l'urbanisme représentent un budget global de 3 184 k€ hors fluides. Avec les fluides (947 k€) et diverses locations, le budget global s'élève à 4 131 k€ dont les charges de personnel qui représentent 1 595 k€.

Entre l'évolution à la baisse des fluides, de la masse salariale entre 2025 et 2026 et l'externalisation de certaines prestations à due concurrence, on notera que le budget total des services techniques présente une baisse de -4.53 % soit - 196 k€.

Par politiques publiques, les volumes financiers des services techniques et urbanisme pour le BP 2026, personnels compris, sont les suivants :

En millions d'euros



Le service viaire (630 k€ de frais et 517 k€ de personnel) prévoit un budget en hausse de 4.47 % soit (+49 k€). Le budget le plus significatif concerne l'entretien des voiries (351 k€) en augmentation de 2.79 % sur le fonctionnement. Les dépenses d'entretien couvrent la gestion des réseaux et les aménagements VRD (217 k€). De plus, sont également concernés les marchés d'entretien des grilles et avaloirs (58.5 k€), des bacs à graisse (3.5 k€), des séparateurs d'hydrocarbures, ou encore les panneaux de signalisation et la peinture (60 k€), l'approvisionnement en sel, la dératification (20 k€), diverses maintenances, l'entretien des pompes de relevage (7.3 k€) et diverses locations.

Pour mémoire, depuis 3 ans, la Ville a réalisé un marché de prestation de nettoyage des voiries publiques pour un montant de 77 k€ incluant la prestation d'entretien / balayage mais également la gestion et l'évacuation des déchets. Parallèlement, le budget d'évacuation a donc été réduit de 80 k€ en 2023 à 2 k€ pour 2026.

L'éclairage public, hors électricité, représente une dépense prévisionnelle de 151 k€, stable (-0.07 %), avec notamment 107 k€ prévus pour l'entretien des réseaux et 18.8 k€ pour les diverses maintenances.

Enfin, les illuminations prévues pour la fin d'année 2026 sont en augmentation de 25% (+5 k€) suite au renouvellement du marché.

L'entretien du patrimoine bâti est maintenu à l'identique et s'élève à 809 k€ dont 383 k€ de dépenses de personnel (+0.22 %). Les principales dépenses sont en lien avec la maintenance (289 k€) en hausse (+34.82 %), la fourniture de petit équipement (40 k€), et des études en lien avec les diagnostics structurels (20 k€). Enfin, quelques 6.8 k€ sont prévus pour la location de nacelles ou engins de levage (notamment en intérieur). En effet, la diminution du patrimoine bâti de la ville, via la cession de bâtiments non utilisés et non nécessaires aux activités de services publics, permet également de diminuer les dépenses de fonctionnement liées à leur entretien.

Concernant l'entretien des espaces verts, le poste est proposé en augmentation à 761 k€ (+3.53%) dont 331 k€ de frais de personnels. L'entretien reste le poste principal (346 k€). La fourniture de végétaux s'élève à 28 k€, la fourniture de petits équipements (sable, fournitures diverses) est prévue à 16 k€. La location de matériel roulant sera proposée à hauteur de 1 k€. Enfin, concernant l'exploitation de la forêt, 25 k€ seront inscrits au regard du programme des actions arrêtées pour 2026, portées par l'ONF.

Les dépenses en lien avec le garage se verront impactées à hauteur de -5.79 % pour un budget global de fonctionnement de 150 k€ dont 56 k€ de frais de personnel. Cela concerne les carburants (40 k€) à iso, des consommables (2.5 k€). Le budget pour les diverses réparations est proposé à 31 k€ et les maintenances à 3.9 k€.

Le service urbanisme, quant à lui, propose un budget de 196 k€ en baisse de 8.20 %, dont 188 k€ de frais de personnel. Il comprend les différents frais de portage par l'EPF pour 5 k€ en baisse (-36.54 %) suite à l'arrivée à échéance de certains contrats ou rachats anticipés. Les honoraires sont en augmentation de 50 % (4 k€) afin d'être au plus juste du réalisé de l'année.

Concernant les charges immobilières, le budget est proposé en diminution en lien principalement avec les charges (-10.29 %) :

- Locations mobilières (Parking Sanville, gendarmerie rue Bérard, Cosaques) : 104 k€,
- Charges locatives : 6 k€,
- Charges sur la pépinière et le gymnase du réveil : 54 k€ (en baisse de 22.40 k€) suite au déménagement des syndicats à Panhard

Enfin, concernant les fluides, ils sont proposés pour un montant global de 947 k€, soit une diminution de 18.21 %, consécutive à la baisse des tarifs après la forte augmentation de 2023.

Pour l'année 2026, la répartition est ainsi prévue :

- Eau : 52 k€, +50.91 %,
- Electricité : 584 k€, -16.75 %,
- Gaz : 362 k€, -13.86 %.

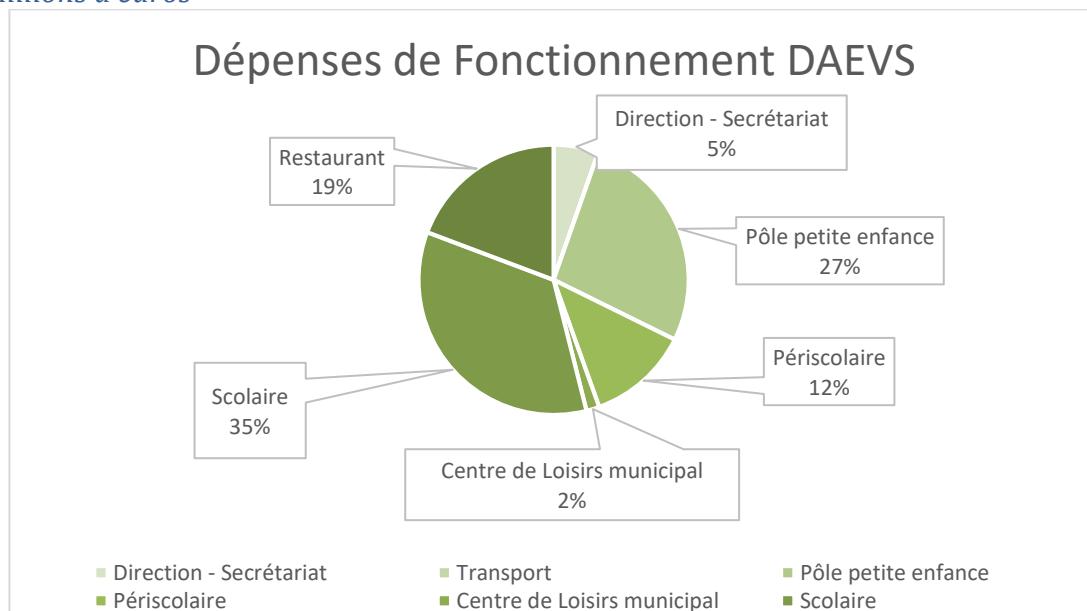
On notera que le budget de l'eau a doublé en un an, depuis la création du syndicat SERA qui a revisité les tarifs pour l'année 2025.

DIRECTION ACTION EDUCATIVE, VIE SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

L'ensemble du budget de la DAEVS s'élève à 4 614 k€, en légère baisse de 0.87 % réparti entre les structures d'accueil des jeunes enfants (très grande crèche, multi-accueil, RPE), le périscolaire et le scolaire, dont 3 590 k€ sont strictement en lien avec les frais de personnels, en diminution de 1.82 %.

Par politiques publiques, les volumes financiers sont les suivants :

En millions d'euros



Le budget dédié à la petite enfance est principalement constitué des frais de personnel (1 024 k€) en diminution de 2.50 %. Diverses dépenses pour la maintenance des équipements sont proposées (entretien des locaux, dépoussiérage) pour un total de 0.5 k€, ainsi que pour la fourniture de pharmacie (0.6 k€). De plus, diverses fournitures (couches, linge, divers petits matériels, etc.) sont présentées en augmentation de 8.96 % en lien avec les consommations (25 k€). Les dépenses en lien avec les prestations extérieures sont en légère augmentation de 2.74 % (alimentation : 74 k€, entretien du linge : 43 k€) proportionnellement aux occupations. La Ville a fait notamment le choix de prendre en charge l'ensemble des préconisations de fournitures d'apport laitier pour les petits, modifiant de fait le marché en cours et rajoutant des composantes.

Les dépenses en lien avec l'analyse de la pratique des agents, les activités diverses ou les fournitures pour les activités représentent globalement 7.9 k€.

Concernant le périscolaire, sont concernés l'accueil périscolaire sur les trois temps de la journée scolaire des enfants (matin, midi et soir), la subvention versée au centre de Loisirs associatif du Château des Echelles, le Centre de Loisirs municipal « les Renardeaux » ouverts les mercredis et petites vacances scolaires, et les dépenses en lien avec le sport scolaire. Les frais de personnel s'élèvent à 533 k€, en évolution de 2.76 %, et les frais nécessaires à la gestion courante arrêtés à 64 k€, en augmentation (8.46 %) :

- Accueils périscolaires : le budget est en augmentation de 9.76 % pour s'établir à 52 k€ avec la conduite de projets pédagogiques en partenariat avec la MJC (1.5 k€), l'achat de divers équipements ou jeux pour les activités (8 k€).
- Centre de Loisirs « les Renardeaux » : le budget s'établit à 68 k€ dont 50 k€ de dépenses de personnel. 10 k€ sont dévolus à la restauration et 8.1 k€ pour le fonctionnement courant. Le centre de loisirs accueille les enfants pendant les vacances scolaires depuis la rentrée de septembre 2025.
- Centre de loisirs du Château des Echelles : la subvention allouée est reconduite en état pour 67 k€ en lien avec la fréquentation.

Pour l'ensemble des écoles, le budget total diminue de 28.22 %. Cette baisse est liée à la réalisation du programme NEFLE à Jean Jaurès sur 2025 qui a notamment permis d'équiper la cour d'école. Le coût des fournitures d'entretien, les coûts de nettoyage et l'achat de petits matériels restent relativement stables. En effet, un budget a été accordé à chaque école pour procéder au renouvellement de matériels devenus obsolètes.

Les dépenses se répartissent comme suit :

- Tiret : 7 750 €
- Jean de Paris Maternelle : 24 208 €
- Jean de Paris Elémentaire : 10 500 €
- Jean Jaurès Maternelle : 17 650 €
- Jean Jaurès Elémentaire : 20 275 €
- Jules Ferry Maternelle : 6 060 €
- Jules Ferry Elémentaire : 20 910 €

La restauration scolaire s'élève à 843 k€ (dont 428 k€ de dépenses de personnel), en hausse de 42 k€ en lien avec la masse salariale et 19 k€ en lien avec la fréquentation du service de restauration scolaire et une restauration désormais proposée pendant les vacances scolaires au Centre de Loisirs Municipal.

La dotation à l'école privée Sainte-Marie s'élève à 142 k€ correspondant à une augmentation de 1.79%. Pour mémoire, la commune a l'obligation légale de verser une dotation aux écoles privées sous contrats pour les élèves de maternelle et de primaire domiciliés sur notre territoire afin de garantir l'égalité de traitement entre les enfants.

Le transport est programmé en augmentation de 36.99 % pour s'établir à 48 k€. Le principal impact concerne le transport des élèves du primaire pour les cours de natation proposés désormais à l'ensemble des élémentaires.

Les services administratifs et de direction de la DAEVS représentent 235 k€ de frais de personnel en diminution de 29.80 % suite au reclassement d'un personnel.

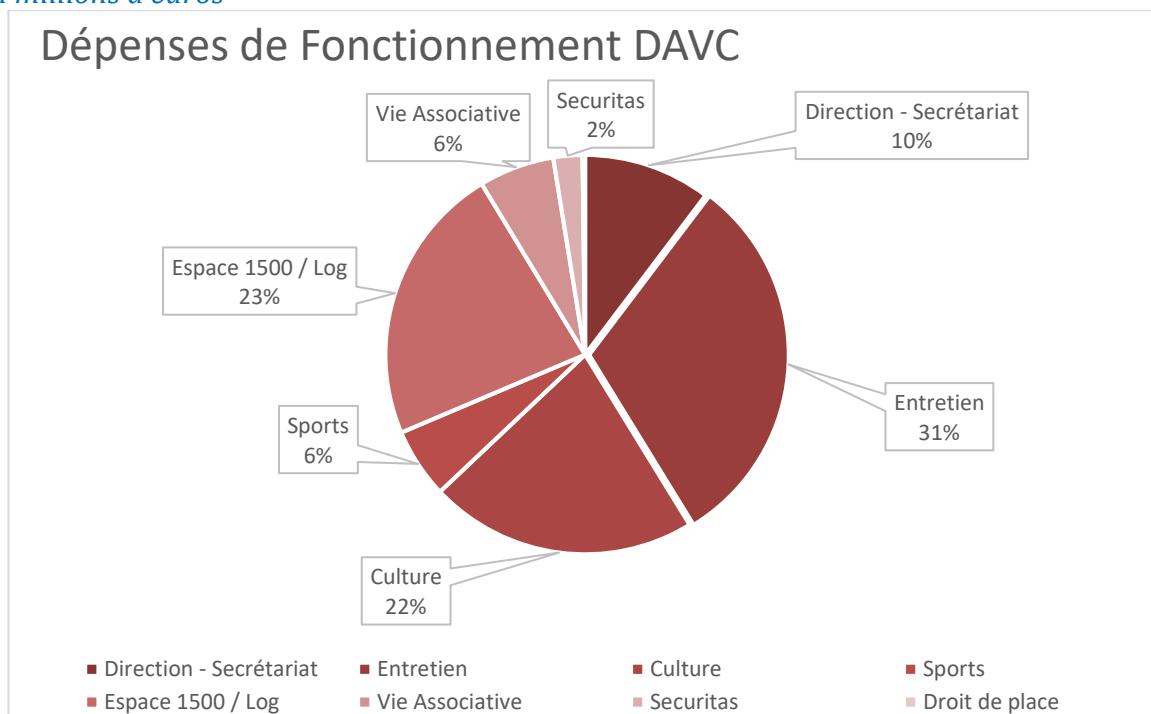
DIRECTION ANIMATION ET VIE DE LA CITE

Près de 2 296 k€ sont budgétés pour la Direction animation et vie de la cité. Parmi eux, 1 701 k€ sont dévolus aux charges de personnel (+3.45 %), 368 k€ aux crédits courants et 226 k€ aux subventions octroyées aux associations sportives et culturelles.

A cela se rajoute, au titre des sports, la participation de la Ville au centre nautique. Cette dernière est prévue à hauteur de 700 k€ pour 2026. Il convient de rappeler que cette dépense est spécifique, puisqu'au regard des statuts du centre nautique, la ville d'Ambérieu, principal financeur, ne dispose néanmoins pas de la représentation nécessaire et proportionnelle lui permettant d'influer sur le montant des dépenses. Ainsi, la Commune ne peut, à ce jour, que prendre acte des décisions du syndicat où elle est sous-représentée, et les répercuter en l'état sur son propre budget. Il convient de souligner qu'en 2025, la CCPA a versé une participation de 49 k€ à la Commune en vue de financer la fréquentation des écoles, somme reconduite en 2026.

La répartition de ces dépenses par politiques est la suivante :

En millions d'euros



Le principal poste de dépenses de la DAVC concerne l'action culturelle (subventions comprises) à hauteur de 782 k€, dont un budget de personnel de 672 k€. Le budget le plus important est celui concernant les subventions aux associations dites « culturelles », en stagnation.

Au-delà, les principales subventions concernent la MJC (39 k€ de subvention de fonctionnement et 41 k€ pour le poste de directeur), l'école de musique (61 k€ de subvention, dont 41 k€ pour le poste de codirection). Le reste des subventions versées aux associations culturelles représente un budget de 60 k€.

Le coût de fonctionnement de l'action culturelle de la Ville, s'élève à 78 k€ hors dépenses de personnel.

Concernant la médiathèque, le budget global est de 329 k€ dont 280 k€ de frais de personnel. Le fonctionnement recouvre l'acquisition de divers documents, en augmentation afin de s'équiper pour le salon du vinyle (24.5 k€), la rémunération d'intervenants (3.9 k€) et des frais de location, et d'adhésion (1 k€).

L'Espace 1500 et la logistique, quant à eux, voient une hausse de leurs budgets (+6.73) à hauteur de 102 k€ et 358 k€ de masse salariale (soit un total de 460 k€). Le budget, composé d'honoraires divers, reste constant (30 k€). Pour mémoire, la Commune a obligation de recourir à du personnel de sécurité afin d'assurer un contrôle à l'entrée de chaque manifestation ainsi qu'à du personnel technique son et lumière. Sont également intégrés de l'entretien (1 k€), diverses locations de matériel (16.5 k€), et la fourniture de petits équipements (14 k€). De plus, 25 k€ sont dédiés à la programmation culturelle et 3.5 k€ de redevances.

Le service sport et loisirs présente un budget de 162 k€, en augmentation de 22.61 %, dont des dépenses de personnel à hauteur de 64 k€. Le principal poste concerne les subventions aux associations sportives qui s'élèvent, tout comme l'année dernière, à 81 k€. Les autres postes sont en lien avec la fourniture de petits équipements (12.4 k€) et la maintenance (14.5 k€). Un budget est également abondé pour honorer la participation de la ville au Gymnase de la Plaine de l'Ain (7 k€).

Le service de la vie associative assure la gestion de diverses manifestations (Sport et Culture en fête, les divers vins d'honneur, le 14 juillet, les festivités de fin d'année), la gestion des salles associatives, le marché forain et les vogues. Le BP 2026 proposé s'élève à 48 k€ et 78 k€ de frais de personnel, en baisse en raison de la réorganisation du service des marchés qui est repris partiellement en charge par la police municipale. Le budget animation (45 k€) propose les traditionnelles manifestations (feu d'artifice, festivités de fin d'années, différents vins d'honneur, vœux, arbre de Noël). Les animations sur le marché seront maintenues à l'instar des autres années (4.2 k€).

Le budget du service entretien d'un montant global de 643 k€ accuse une augmentation (+9 %) principalement sur la masse salariale.

Ainsi, il s'établit à 31 k€ de fonctionnement et 612 k€ de masse salariale.

La prestation de surveillance des bâtiments publics est en légère baisse suite à la modification de certaines prestations (-11.41 %), et s'établit à 49 k€.

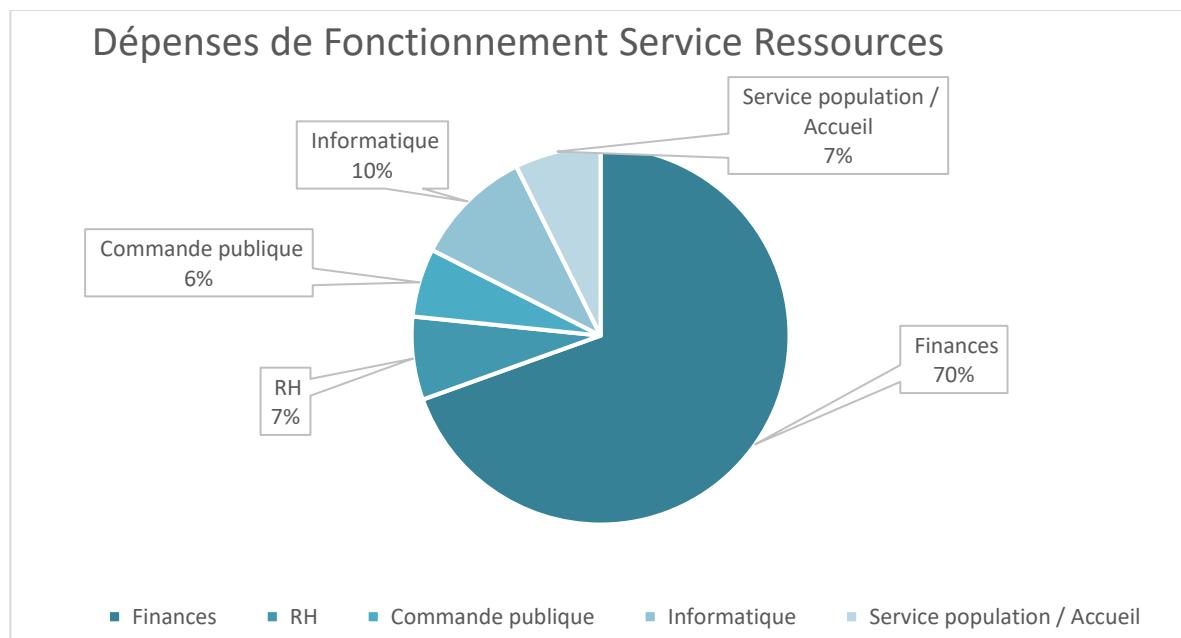
Les services administratifs et de direction de la DAVC représentent 214 k€ de frais de personnel.

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES

Le budget global des services ressources s'élève à 4 147 k€, dont 1 061 k€ de dépenses de personnel.

Par service, le budget est réparti ainsi :

En millions d'euros :



Le budget du service à la population / accueil s'élève à 8.8 k€ de dépenses de fonctionnement et 296 k€ de frais de personnel en augmentation de 5.21 %.

Le budget informatique (421 k€) est, quant à lui, proposé en augmentation de 9.76 %, dont 91 k€ de charges de personnel en légère baisse en raison de la fin de contrat de l'alternant. Ces dépenses regroupent des frais de maintenance (71 k€), de location des copieurs (21 k€), de licences diverses (128 k€), de frais de télécommunication (43 k€), et de dépenses de petit équipement (25 k€).

Le budget de la commande publique est essentiellement composé de la masse salariale, pour un montant de 215 k€ en augmentation de 9.62 % après le recrutement d'un agent supplémentaire.

Pour mémoire, ce service est mutualisé avec la CCPA, et donne par conséquent lieu à un remboursement d'une partie de la masse salariale, à due concurrence des procédures réalisées par chaque structure. Les frais d'annonces et de publicité, mutualisés avec la CCPA, sont de l'ordre de 23 k€.

Le service des ressources humaines a une masse salariale qui s'élève à 251 k€. Des frais annexes à la masse salariale « pure » sont prévus pour un montant global de 254 k€. Ils recouvrent principalement les frais d'assurance du personnel (9 k€), les frais de formation des agents (25.5 k€) hors cotisations CNFPT, les frais d'école pour les apprentis (6 k€), les frais de formation des élus (3.6 k€) en stagnation, et les indemnités versées à l'exécutif (177 k€).

Enfin, le budget des finances est le plus important et s'établit à 2 882 k€ (dont 206 k€ de charges de personnel). Ce budget est présenté en hausse (+5.26 %) en raison principalement de l'autofinancement qui y est affecté et qui cette année connaît une hausse (+292 k€, soit 35.31 %). Les amortissements sont revus à la baisse par rapport à l'année précédente à 800 k€.

Les dépenses concernées par ce budget sont :

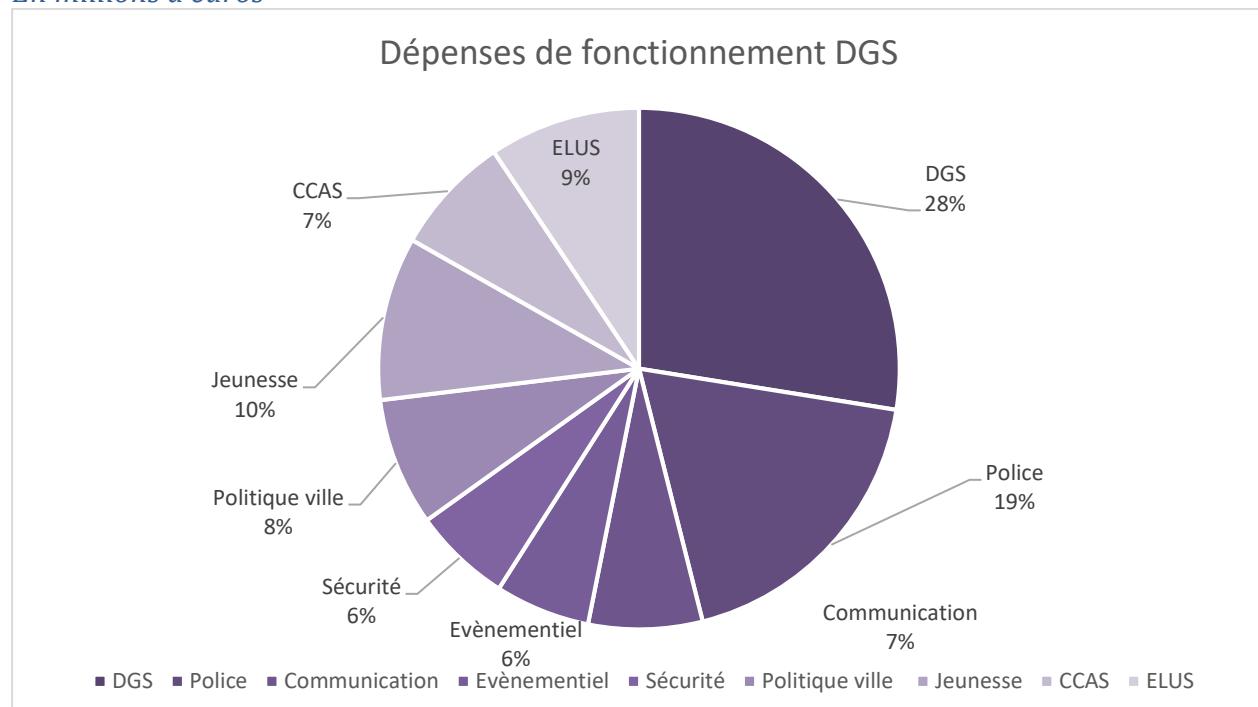
- La location du distributeur automatique en gare (18.5 k€),
- Une provision pour les produits irrécouvrables (8k€),
- Une provision pour les risques contentieux (8 k€),
- Des fournitures administratives (26 k€),
- Les frais de déplacement de l'ensemble du personnel (17 k€),
- Des créances éteintes ou admises en non-valeur (8 k€),
- Diverses dépenses concernant les assurances (79 k€),
- Les taxes foncières de la Ville (59 k€),
- Les intérêts de la dette proposés en diminution (-15.48%) à 114 k€,
- Le fonds de péréquation constituant le prélèvement de l'Etat pour abonder le fonds national à destination des communes les plus « pauvres », s'élève à 255 k€, en diminution de 11.82 %,
- Les opérations d'ordre sont de 1 919 k€. Cet élément est exceptionnellement en augmentation de 95% permettant ainsi de pouvoir poursuivre les réaffectations de nature et des amortissements par rapport à la mise à jour de l'actif avec l'inventaire physique. Cela reste une écriture blanche.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Le budget de la direction générale des services représente un volume de près de 2 241 k€. Les charges de personnel le composent pour 1 376 k€.

Par service, le budget est réparti ainsi :

En millions d'euros



La police municipale voit son budget (41 k€) en augmentation et les charges de personnel arrêtées à 373 k€. Il est principalement composé du versement à la SACPA (22 k€) qui assure la gestion des animaux errants, de petits équipements (1 k€), des frais de maintenance pour l'entretien des radios (2.6 k€) et des abonnements et documentations diverses (1.5 k€). Un budget de 13 k€ a été provisionné pour assurer le service de la fourrière, ainsi que 2.1 k€ pour la gestion des systèmes d'immatriculation.

Le budget de la Direction générale regroupe différents services, notamment la communication, VADA, la politique de la ville, l'hygiène et la sécurité, le CLSPD et le service jeunesse. Il s'établit au global à 1 041 k€, dont 476 k€ de frais de personnel.

De manière transversale, les dépenses d'affranchissement sont en stagnation en raison de l'orientation prise vers la dématérialisation des actes et malgré la hausse continue des tarifs postaux. Les fournitures liées aux cérémonies sont en baisse (3 k€). Les maintenances des caméras et locations IBLO sont en baisse (4.4 k€). Les dépenses en lien avec l'assistance juridique sont en baisse afin d'être au plus près des besoins constatés en 2025, à 28 k€.

Le service hygiène et sécurité a en charge la prévention des agents, mais également le suivi des « ERP » municipaux et la sécurité incendie. Il s'établit en légère hausse de 2.43 % pour un montant global de 136 k€ dont 51 k€ de masse salariale. Les principales dépenses en termes de prévention concernent les vêtements de travail (31 k€) et équipements ergonomiques (7 k€), la formation des agents (incendie, divers recyclages ou permis) pour 16 k€, la fourniture de divers produits pharmaceutiques (3 k€), de petits équipements (8 k€). Concernant la sécurité incendie, la maintenance et le remplacement des petites pièces des poteaux incendie sont prévus (14 k€).

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251223-DEL_2025-07-06-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Enfin, en vue de poursuivre la dynamique instaurée en termes de Qualité de vie au Travail, il est proposé d'augmenter le budget dédié à hauteur de 13 k€.

Le budget communication (158 k€) est en diminution de 1.84 %. Les frais de fonctionnement continuent à baisser (-10.72%) en raison du recrutement d'un agent qui assure désormais en interne les missions en lien avec la réalisation des documents, mais de fait diminue le budget dédié à l'ancienne gestion via un prestataire.

Le service jeunesse, créé fin 2023, est aujourd'hui pleinement opérationnel après le recrutement d'un premier animateur en septembre 2024 et se verra compléter par un second animateur au 1^{er} janvier 2026.

Son budget (227 k€) est en augmentation de 23.98 % dont 44.38% pour les frais de personnel représentant 161 k€. Les actions se poursuivent : argent de poche, Eloquence, Festy Summer, SOMet, etc (66 k€).

Les budgets de la politique de la ville, du CLSPD, proposés à 117 k€, sont en baisse de 6.46 % (-7 K€), avec notamment une partie des fonds transférés au service jeunesse pour le pilotage de certaines opérations. Les différentes actions menées se répartissent ainsi : CLSPD (78 k€), Politique de la ville (39k€).

La subvention au CCAS est en augmentation de 3,55 % (166 k€).

Le budget VADA (8 k€) est identique.

La subvention au centre social (86 k€) est en augmentation. En effet, en raison du relogement nécessaire en vue des travaux sur la place Sémard, il a été décidé que le Centre social, bénéficiant d'un accompagnement CAF, assurerait directement la prise à bail des locaux qui ne pourraient être proposés par la Municipalité. Afin que le coût soit neutre pour l'association, la Ville prend de fait à sa charge le delta. En complément, différents locaux seront mis à disposition du Centre social pour ses activités et actions durant la durée des travaux.

3) La section d'investissement du budget principal

a) Les dépenses d'équipement

Le volume des dépenses d'équipement, propre à la Commune, proposé dans le budget primitif 2026 s'élève à 4 580 k€.

Il s'établit principalement comme suit :

- La finalisation des aménagements Place Robert Marcelpoil : 501 k€ (budget total 3 115 k€). Les travaux d'aménagement de la place se termineront en début d'année 2026.
- L'aménagement de la Place Sémard : 1 516 k€ (budget total 10 227 k€). Suite à la sélection de la maîtrise d'œuvre en juin 2025, les travaux de démolition vont pouvoir débuter en début d'année 2026. Le Centre social a été relogé dans différents locaux du quartier gare, pour la durée des travaux qui se termineront à l'automne 2028.
- La végétalisation de l'axe Bérard : 43 k€ (budget total de 282 K€). Les travaux de végétalisation du centre-ville se poursuivront sur les différents espaces disponibles qui parsèment l'axe Bérard afin de poursuivre l'action de désimperméabilisation entamée et la lutte contre les îlots de chaleur.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251223-DEL_2025-07-06-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

- La création de la rue du Parc et la requalification de la rue du Plâtre : 868 k€ (budget total 1 565 k€). Les travaux devraient débuter à l'automne 2026 pour une durée d'un an. Ces derniers ont vocation à détourner la circulation du centre-ville en créant une déviation. Ainsi, cela permettra l'apaisement dans le centre urbain et accompagnera le déploiement d'un nouveau plan de circulation laissant toute sa place aux modes doux.
- La réalisation de travaux de confortement sur le Château de Saint-Germain : 409 k€ (budget total 455 k€).
- La requalification des rues de la Croze - Vingtrinier, début de la rue Bonnet : 100 k€ afin de mener à bien les études préliminaires qui permettront de réaliser les premières ébauches et définir plus précisément les besoins et attentes sur ce réaménagement, qui prendra notamment en compte la reprise de l'ensemble des réseaux humides ainsi que la déconnexion des eaux pluviales, la réflexion de la surface avec la création de cheminements sécurisés pour les piétons.

Concernant les voiries, outre les dépenses de fonctionnement pour l'entretien, la création du réseau humide du hameau des Allymes verra le jour (145 k€). Également, l'enrobé de la rue Martin Luther King permettant le renforcement de la structuration sera finalisé (100 k€). De plus, la clôture du parc des sports sera intégralement reprise afin de permettre la préservation du site face aux nombreuses dégradations rencontrées (58 k€). Le relamping en leds se poursuivra rue Painlevé et Parc du Grand Dunois (71 k€).

Au-delà, concernant le patrimoine de la Ville, au Château des Allymes, la remise en état de la barbane est prévue pour 40 k€. Un nouveau logement d'urgence sera proposé suite à la rénovation d'un logement vacant (30 k€). Enfin, sera prévue la réfection du sol de la salle Dumont dans l'immeuble Phoenix (20 k€), ainsi que le remplacement de portes extérieures dans les écoles (20 k€). Des brises vues et des systèmes anti pigeons seront installés à la Médiathèque (16k€). Pour le patrimoine des espaces verts, des enrouleurs à destination des stades seront acquis afin de faciliter l'arrosage (25 k€). De plus, deux cages de foot mobiles seront installées (11k€), ainsi que le changement progressif d'une partie du matériel pédagogique (5k€).

Les écoles feront l'objet comme chaque année d'un budget d'entretien dédié à la rénovation de salles de classe (62 k€). La structure de motricité sera changée au Pôle Petite Enfance pour 5 k€

Concernant la culture, le remplacement des lumières scéniques de l'Espace 1500 se terminera en 2026 pour 40 k€. La totalité des roues des gradins rétractables de la Salle Mozzanino sera changée (21 k€).

Au-delà, la Commune ayant fortement investi dans la sécurité incendie ces dernières années, et ayant mené un lourd programme de révision et de changement des poteaux incendies existants, elle souhaite aujourd'hui travailler sur la résorption des zones dites blanches. Aussi, une citerne souple sera rapidement installée au hameau de Breydevent (75 k€), cette dernière n'ayant pu être réalisée sur 2025. En termes de sécurité incendie, l'actualisation des systèmes de sécurité incendie rue des Apôtres et rue Rosa Parcs sera réalisée (33 k€). Une enveloppe de 5.5 k€ sera également dédiée au remplacement de poteaux incendie spécifiques dit « choc » (percutables par un véhicule). Enfin, deux nouveaux défibrillateurs seront installés au musée du Cheminot et au Château des Allymes.

Au regard de ces éléments, il convient d'ajuster les différentes AP/CP en cours et d'en créer de nouvelles en conséquence :

- AMÉNAGEMENT URBAIN DE LA PLACE PIERRE SÉMARD

Montant AP N°01	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
10 227 334,52 €	44 229,60 €	18 538,92 €	32 868,00 €	1 135 140,00 €	1 516 558,00 €	5 080 000,00 €	2 400 000,00 €

- VIDEO-PROTECTION

Montant AP N°02	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
261 086,00 €	16 701,72 €	49 679,76 €	16 373,40 €	178 331,12 €*

*L'opération s'est terminée fin 2024, il reste des factures en attente de levées de réserve

- AMENAGEMENT URBAIN CŒUR DE VILLE

Montant AP N°03	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
3 115 324,61 €	38 635,80 €	105 962,41 €	2 469 726,40 €	501 000,00 €

- RÉFECTION DES COUVERTURES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE J FERRY

Montant AP N°05	CP 2023	CP 2024	CP 2025
666 394,87 €	11 755,50 €	159 000,47 €	495 638,90 €

*L'opération se termine, il reste des factures en attente de levées de réserve

- INSTRUMENTATION EGLISE DE LA VILLE

Montant AP N°06	CP 2023	CP 2024	CP 2025
121 986,96 €	- €	20 880,00 €	101 106,96 €

*L'opération se termine, l'opération sera fermée lors de la prochaine délibération

- CONTOURNEMENT EST

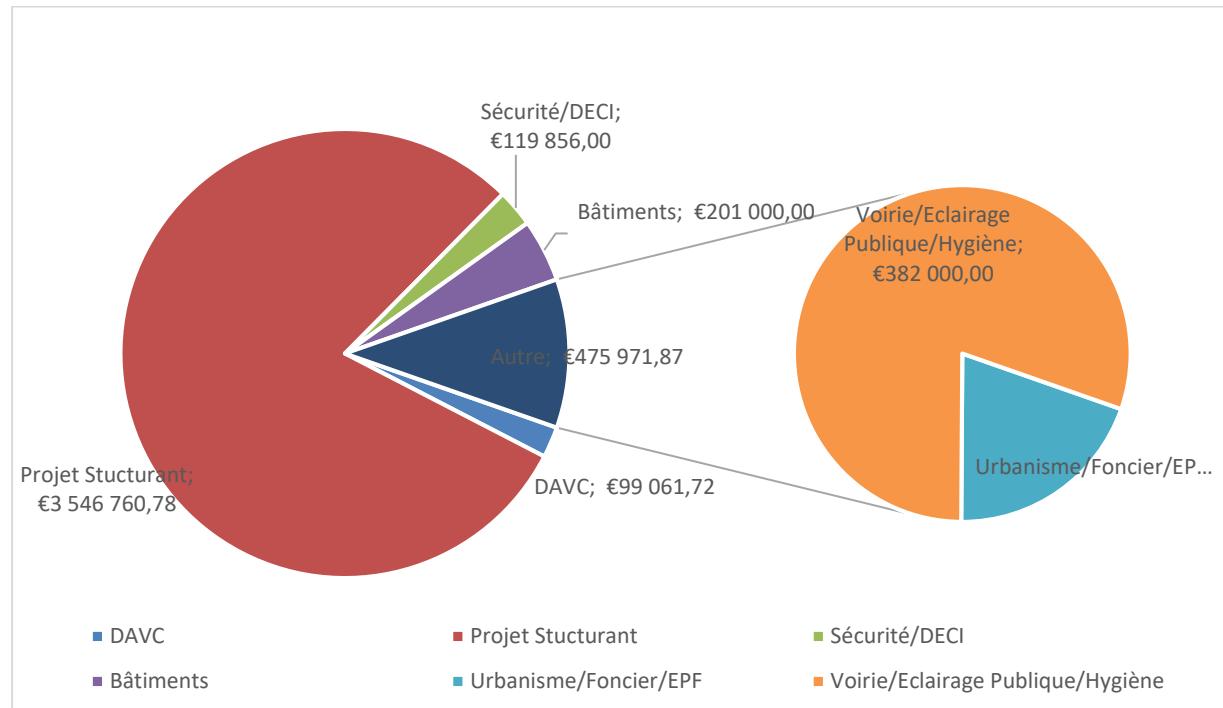
Montant AP N°07	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 565 563,84 €	44 533,38 €	52 315,16 €	868 715,30 €	600 000,00 €

- RENOVATION CHÂTEAU DE SAINT GERMAIN

Montant AP N°08	CP 2025	CP 2026
455 244,80 €	45 593,64 €	409 651,16 €

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251223-DEL_2025-07-06-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Par axes bénéficiaires, les dépenses d'équipement propres à la Commune se répartissent ainsi :



Par chapitres budgétaires, les dépenses d'équipement propres à la commune ainsi que les opérations réalisées pour le compte de tiers se résument ainsi :

	2025	2026	Évolution valeurs	Évolution %
20 Immobilisations incorporelles	867 164,86 €	910 084,46 €	42 919,60 €	4,95%
204 Subventions d'équipements versées	- €	- €	- €	0,00%
21 Immobilisations corporelles	780 006,76 €	435 523,32 €	- 4 483,44 €	-44,16%
23 Immobilisations en cours	5 012 001,16 €	3 235 176,33 €	- 1 776 824,83 €	-35,45%
Dépenses d'équipement propre	6 659 172,78 €	4 580 784,11 €	- 2 078 388,67 €	-31,21%
27 Autres immobilisations financières	47 240,73 €	39 971,87 €	- 7 268,86 €	-15,39%
040 Opération d'ordre	131 305,00 €	300 000,00 €	168 695,00 €	128,48%
041 Opération patrimoine	1 116 620,00 €	7 116 620,00 €	6 000 000,00 €	537,34%
TOTAL	7 954 338,51 €	12 037 375,98 €	4 083 037,47 €	51,33%

b) Les autres dépenses d'investissement

Concernant les crédits nécessaires à la gestion de la dette, ils sont regroupés au sein du chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » pour lequel le détail est le suivant :

	2025	2026	Évolution valeurs	Évolution %
1641 amortissement du capital	1 023 636,35	1 036 257,53	12 621,18	1,23%
Total chapitre 16	1 023 636,35	1 036 257,53	12 621 €	1,23%

Le chapitre est en stagnation et poursuit ainsi le désendettement de la Commune.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Organisme prêteur	Mobilisé le	Durée	Taux	Capital restant dû 01/01/N	Intérêt N	Capital remboursé N	Annuité
Banque Populaire	2013	15	2,87	429 006,29	8 928,29	152 745,99	161 674,28
Banque Populaire	2017	15	1,38	1 083 333,22	13 985,42	166 666,68	180 652,10
Banque Populaire	2019	15	1,05	493 186,77	5 178,46	59 421,99	64 600,45
Caisse des dépôts	2020	12	1,51	511 568,08	17 393,31	73 081,16	90 474,47
Caisse d'Epargne	2020	25	0,84	810 022,16	6 723,18	37 399,95	44 123,13
SFIL	2020	12	1,84	1 913 730,83	33 085,86	269 086,99	302 172,85
Caisse d'Epargne	2020	12	1,22	2 016 420,11	24 197,04	277 854,77	302 051,81
Total				8 280 903,81 €	130 455,32 €	7 257 267,46 €	109 491,56 €

Il convient de souligner que le budget ne prévoit le recours à aucun emprunt sur 2026. Cependant, dans l'attente de la constatation du résultat après l'adoption prochaine du compte financier unique, le BP 2026 affiche un emprunt d'équilibre de 1 976 k€. Ce dernier sera annulé lors de la reprise des résultats de l'année 2025 et des résultats cumulés.

c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, ainsi que leur évolution par rapport au BP 2025, sont les suivantes :

	2025	2026	Évolution valeurs	Évolution %
024 Cessions des immobilisations	349 694,00 €	200 000,00 €	- 149 694,00 €	-42,81%
10 Dotations et fonds divers	482 865,52 €	360 000,00 €	- 122 865,52 €	-25,45%
<i>Dont FCTVA</i>	262 865,52 €	260 000,00 €	- 2 865,52 €	-1,09%
<i>Dont taxe d'aménagement</i>	220 000,00 €	100 000,00 €	- 120 000,00 €	-54,55%
13 Subventions d'investissement	903 437,40 €	1 581 101,84 €	677 664,44 €	75,01%
16 Emprunts et dettes assimilés	4 397 693,19 €	1 976 025,80 €	- 2 421 667,39 €	-55,07%
<i>23 - Immobilisation en cours</i>	- €	- €		0,00%
<i>27 Autres immobilisations financières</i>	- €	- €	- €	0,00%
Total Recettes d'investissement réelles	6 133 690,11 €	4 117 127,64 €	- 2 016 562,47 €	-32,88%
021 Autofinancement	827 664,75 €	1 119 885,87 €	292 221,12 €	35,31%
040 Opération d'ordre de transfert	980 000,00 €	800 000,00 €	- 180 000,00 €	-18,37%
041 Opérations patrimoniales	1 116 620,00 €	7 116 620,00 €		0,00%
Total recettes d'investissement	9 057 974,86 €	13 153 633,51 €	4 095 658,65 €	45,22%

Les cessions s'élèvent à 200 k€ et concernent la vente du bâtiment au carrefour de l'avenue de la Libération et de l'avenue Painlevé à la société Vinci.

Les subventions attendues sont en lien avec la réalisation de la toiture et la pose de panneaux photovoltaïques à l'école Jules Ferry (136k€), la place des 4 coins (488 k€), les travaux place Sémand (568 k€), la rénovation du château de Saint-Germain (235 k€) ou encore l'extension des horaires de la médiathèque (13 k€) pour la dernière année.

Le FCTVA est projeté à 260 k€ au regard des investissements réalisés en 2024. La taxe d'aménagement est estimée à la baisse de près de 54 % (100k€) du fait de l'inflation et du ralentissement des constructions.